

DEPARTEMENT  
DU RHONE

Arrondissement de Lyon

Délibération n° BS\_2025\_002

Vote

Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**SYDER**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

**BUREAU**

Séance du 21 janvier 2025 à 11 h 00,  
au siège du SYDER

**Date de la convocation : 14 janvier 2025**

**Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI**  
**Secrétaire de séance : Pascale REYNAUD**

**22 délégués en exercice**

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « INSTALLATION DE CHAUDIÈRES BOIS ÉNERGIE ET  
CRÉATION DU RÉSEAU DE CHALEUR ASSOCIÉ SUR LA COMMUNE DE  
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE » (2024-AO23) - ATTRIBUTION**

**16 Membres présents :** M. LEBRUN (Alix), M. SOTTON (Beaujeu), M. HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais), M. DEBIESSÉ (Chazay-d'Azergues), Mme LAFAY (Les Sauvages), M. WADBLED (Limas), M. GOUGET (Montrottier), M. JOASSARD (Sérézin-du-Rhône), M. GROSBOST (Saint-Georges-de-Reneins), Mme GRANGE (Saint-Symphorien-sur-Coise), Mme ARNAUD (Vaugneray), M. MOULIN (Villefranche-sur-Saône), Mme REYNAUD (Villefranche-sur-Saône), M. GERBERON (Vindry-sur-Turdine), M. AIGLON (Yzeron), M. JAFFRE (CCSB).

**2 pouvoirs :**

M. JAMBON (Gleizé) représenté par MOULIN (Villefranche-sur-Saône)  
Mme SOLERTI (Lachassagne) représentée par M. HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)

**4 Membres absents :** M. VENET (Charentay), M. DESPRAS (Claveisolles), M. COSTE (Saint-André-la-Côte), M. DUBUIS (CCEL).

Le Président rappelle que, par délibération n° CS\_2022\_095 du 20 septembre 2022, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical la prise de « toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres relevant d'une procédure formalisée ».

En application de la décision n°DS\_2024\_097 du Président du SYDER du 12 novembre 2024, a été publiée le 19 novembre 2024 sous la référence 24-130960, une consultation passée selon la procédure formalisée par appel d'offre ouvert (Article R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique), pour la réalisation de travaux visant à la création et la mise en service de deux chaudières bois-énergie, d'une chaudière gaz de secours et du réseau de chaleur associé sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le Président précise que le montant estimatif pour la réalisation de l'ensemble des prestations, répartie en onze lots, est de 5 575 000 €, tandis que la présente consultation est conclue pour une durée de 2 ans.

Le Président expose que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 janvier 2025 au siège du SYDER à Dardilly (69570) pour examiner les offres reçues pour chaque lot prévu dans cette consultation.

Pour les lots n° 1 à 3 et 5 à 11, après classement des offres, la Commission d'appel d'offres a choisi l'offre la plus avantageuse au sens des critères annoncés dans le règlement de consultation.

S'agissant du lot n°4, la Commission d'appel d'offres a décidé de le déclarer sans suite pour infructuosité liée à l'absence d'offres, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique.

Ce choix est le suivant :

Lots	Désignation	Choix de la Commission d'appel d'offres
01	Terrassement VRD Chaufferie	<b>COLAS France TPCF</b> ZAC des Bergères 199 Rue de la Sauveté CS 31011 42210 MONTROND LES BAINS
02	Gros œuvre – génie civile	<b>ROUSSET SAS</b> 456 Boulevard du Stade 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
03	Charpente métallique Flocage coupe-feu	<b>ERTCM INDUSTRIES</b> Parc d'activités de la Tour Malakoff 71360 EPINAC
04	Couverture Bardage métallique	<b>Le lot est déclaré sans suite</b> <b>Motif : Infructuosité liée à l'absence d'offres</b>
05	Serrurerie Métallerie	<b>SARL FAYOLLE</b> 111 Le Haut de la Guilletière 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
06	Process bois	<b>SAELEN ENERGIE SAS</b> Parc Alpespace 355 Voie Galilée 73800 SAINTE HELENE DU LAC

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Choix de la Commission d'appel d'offres</b>
07	Hydraulique chaufferie	<b>STI ENERTION</b> 65 Bis Rue Alexandre Dumas 69120 VAULX EN VELIN
08	Fumisterie	<b>BEIRENS</b> ZA Buzançais Val de l'Indre 1 Rue Raymond Gond 36500 BUZANCAIS
09	Electricité automatisme	<b>EREC TECHNOLOGIES</b> 416 Rue du Château 69480 LACHASSAGNE
10	VRD réseau Fourniture et pose réseau enterré	<b>LACASSAGNE TP</b> 58 Route de St Galmier 42140 CHAZELLES SUR LYON
11	Hydraulique sous-stations	<b>Entreprise Jean MOOS</b> ZA La Gaité 6 et 8 avenue Jean Moos BP 51 69550 AMPLEPUIS

Le Président précise que pour ce qui concerne le SYDER, les crédits correspondants à ces dépenses sont prévus chaque année au budget du Syndicat en tant que de besoin.

\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° CS\_2022\_095 du 20 septembre 2022 du Comité syndical portant délégations de pouvoir du Comité au Bureau syndical, et notamment le point 6 relatif à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres relevant d'une procédure formalisée,

Vu la décision n°DS\_2024\_097 du Président du SYDER du 12 novembre 2024 de lancement d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Article R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique) pour la réalisation de travaux d'installation de chaudières bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise,

Vu le choix effectué par la Commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2025,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

**Le Bureau syndical, à l'unanimité,**

- ⇒ **Décide** la passation, l'exécution et le règlement du marché se rapportant aux lots 1 à 3 et 5 à 11 de l'appel d'offres « Travaux d'installation de chaudières bois énergie et création du réseau de chaleur associé sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise » aux opérateurs choisis pour chaque lot par la commission d'appel d'offres, tel que présentés dans le rapport liminaire,
- ⇒ **Déclare** sans suite le lot n° 4 pour infructuosité liée à l'absence d'offres, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique,
- ⇒ **Autorise** le Président, représentant le pouvoir adjudicateur, à signer toutes les pièces de ce marché,
- ⇒ **Précise** que les crédits nécessaires au règlement des dépenses afférentes à la présente délibération sont prévus au budget de la régie SYDER Chaleur.

Fait les jour, mois et an que ci-dessus,  
Le Président,



Malik HECHAÏCHI